

Pensions

effet, la caisse subventionnait le financement de la dette publique du Canada, parce que c'était un compte inscrit dans les livres du Canada.

En réponse à une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*, le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) a fait préparer certaines réponses qui furent déposées à la Chambre le 10 octobre 1978. Je voulais connaître le montant inscrit au crédit de la caisse de retraite de la Fonction publique au 31 mars, et j'ai précisé alors certaines années. En 1965, ce montant s'élevait à 2,161 millions de dollars. En 1970, il était passé à 3,600 millions de dollars, puis à 6,420 millions de dollars en 1975. En mars 1976 il atteignait 7,312 millions, et en 1977 8,147 millions. Le 31 mars 1978, le montant de la caisse était passé à 9,053 millions et il est probable qu'au 1^{er} mars de cette année, il s'élèvera à plus de 10 milliards. C'est une somme énorme.

Certains affirment que c'est une somme négligeable. Je crois savoir que le député de York-Scarborough (M. McCrossan) qui est sensé être un expert en la matière en tant qu'actuaire, a fait inscrire au *Feuilleton* une question portant sur la caisse fantôme. La caisse de retraite de la Fonction publique figure dans la comptabilité du Canada. Cela fait partie de la dette nationale. En général, on ignore qu'ensemble la caisse de retraite de la Fonction publique et la caisse de retraite des forces armées représentent plus d'un quart de la totalité de la dette publique brute du gouvernement du Canada. Cela figure dans les comptes publics et l'intérêt court là-dessus. Je suppose que le député qui a posé cette question aurait préféré que le gouvernement lance une émission d'obligations, engagé un commis pour poinçonner les coupons et les déposer à la banque régulièrement deux ou trois fois par an. D'une certaine façon, il aurait eu l'impression de satisfaire aux critères chers à l'actuariat.

Quant à moi, ces sommes sont tellement énormes que ce qu'en fait le gouvernement, c'est le mieux qu'on puisse en faire. Le député de York-Scarborough a demandé, dans une de ses questions auxquelles on n'a pas encore répondu, si le gouvernement avait songé à investir cet argent dans le secteur privé. Si le gouvernement investissait, par exemple, 10 milliards de dollars dans le secteur privé, Petro-Canada aurait l'air d'une entreprise de quatre sous. Et qui seraient les premiers à crier au socialisme, si nous achetions des actions d'entreprises privées? L'opposition officielle. La simple vérité, c'est que les sommes en cause sont tellement énormes, sans compter les problèmes de gestion de la dette s'ils servaient à un autre usage, que le gouvernement au pouvoir n'aurait pas le choix: il serait forcé de traiter ce compte comme le fait le gouvernement actuellement.

Je me dois en outre de signaler qu'un fonds de 10 milliards de dollars rapporte, à 8 p. 100 d'intérêt, environ 800 millions de dollars par année. J'ai inscrit quelques questions au *Feuilleton* pour rendre service au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)...

M. Baker (Grenville-Carleton): Et dans votre propre intérêt aussi.

M. Francis: ... qui se dit mal renseigné sur cette question. Je l'invite à consulter le *hansard* du 10 octobre et du 23 janvier. Sauf erreur, on a répondu vendredi dernier à la question qu'il a inscrite au *Feuilleton*. La façon dont on répond aux questions est fonction, entre autres, de la façon

[M. Francis.]

dont celles-ci sont posées. Une question simple donnera lieu à une réponse simple. Par contre, pour répondre clairement à une question compliquée, par exemple à une demande d'évaluations actuarielles, il faut du temps et des recherches.

Le coût des pensions de base pour l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1978 a été de 252 millions de dollars, plus le coût de l'indexation qui s'est élevé à 113 millions, soit un total de 365 millions. La plupart des gens diraient que, lorsque les intérêts rapportent environ 800 millions de dollars par an et que le total des débours pour les pensions et l'indexation est de l'ordre de 400 millions de dollars par an, on ne court pas à la catastrophe. Ils diraient que c'est une bonne marge de sécurité.

● (1630)

Le gouvernement a confié à la société Tomenson-Alexander Ltd. le soin de faire une étude technique. Il n'y a rien de secret dans ce rapport, bien que quelqu'un ait prétendu le contraire. Dans un encart publicitaire d'une page, M. Colin Brown a affirmé qu'il était impossible de se le procurer. Le ministre a répondu que de nombreux exemplaires en avaient été distribués. J'en ai un exemplaire de même que tous les députés à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il peut avoir le mien.

M. Francis: Je vous conseille de le garder parce qu'il peut être utile comme simple curiosité. Vous le trouverez même plus intéressant quand j'aurais terminé mes remarques aujourd'hui.

Les personnes qui ont fait cette étude ont dit que 10 milliards ne suffiraient pas, qu'il aurait fallu y ajouter près de 70 p. 100 pour que le régime offre toutes les garanties du point de vue actuariel. Offrir toutes les garanties du point de vue actuariel, qu'est-ce que cela veut dire? Eh bien, monsieur l'Orateur, cela signifie que les actuaires nous disent ce que sera l'avenir—de 1990 à 2025. Une des choses importantes que nous devons tous apprendre, monsieur l'Orateur, c'est nos limites. Je reconnais qu'un actuaire peut étudier les tableaux d'espérance de vie et de mortalité. Je sais que les actuaires sont très compétents et qu'ils disposent de bonnes formules mathématiques, mais je trouve qu'il n'entre pas dans leur compétence professionnelle de prédire quel sera le taux d'intérêt non pas aujourd'hui mais dans 25, 35 ou 45 ans. Lorsqu'ils doivent prévoir si longtemps à l'avance ce que les hausses de salaires seront, ils ne peuvent s'appuyer ni sur leurs connaissances ni sur leur expérience. Lorsqu'ils doivent prévoir quelle sera la hausse de l'indice des prix à la consommation, ils ne font appel à aucune sagesse surnaturelle.

Lorsqu'ils ont dit qu'il y aurait un découvert de 5.8 milliards de dollars au 31 mars 1978, ils sont partis de l'hypothèse que le taux moyen d'inflation serait de 6 p. 100 par an, que le taux moyen d'augmentation des salaires serait en tout de 8.5 p. 100 par année, que la caisse rapporterait en tout des gains au taux moyens de 8.25 p. 100 et que les gens prendraient leur retraite à l'âge de 61.5 ans. Eh bien, monsieur l'Orateur, je doute qu'il y ait un économiste digne de ce nom au Canada qui soit prêt à prédire qu'en 2025, le taux d'intérêt sera de 8.25 p. 100, et que l'indice des prix à la consommation augmentera de 6 p. 100 d'ici là. C'est pourtant ce que la maison d'actuaires Tomenson-Alexander Ltd. n'a pas hésité à affirmer et ce dont elle a tenu compte dans ses conclusions.

J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* en utilisant les données qui figurent toutes dans les notes de la Tomenson-